

2023-06-08
2023-2003
Livret

GROUPE

2

HERBICIDE

HERBICIDE NINJA^{MD}

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET
L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS DE LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA
PAIX)

Herbicide granulaire dispersible en sachets hydrosolubles

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Imazamox 35 %
Imazethapyr 35 %

NO. D'HOMOLOGATION : 32995 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE DE SACHETS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 692 g (8 sachets hydrosolubles de 86,5 g)

**Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident Déversement,
fuite, incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 / + 1 703-527-
3887**

NewAgco Inc.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, SK S7K 0H1
Canada
1-844-269-3276

Distributed by:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, SK S7K 0H1
Canada
1-844-269-3276

ASSASSIN^{MD} et NINJA^{MD} sont des marques déposées d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Irritant pour la peau.

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

Peut causer un dommage aux yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes protectrices ou un écran facial lors du mélange et du remplissage. Des gants ne sont pas exigés pendant l'application quand l'applicateur est dans une cabine fermée.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrez un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Entreposer au-dessus de 5° C. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans un endroit frais et sec, loin des enfants, des animaux, ou des engrais. Conservez les sacs hydrosolubles inutilisés dans leur contenant d'origine fermé. Gardez les emballages au sec en tout temps. Gardez les colis à l'abri de la pluie. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

1. Lorsque des sachets solubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.

2. Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI (les provinces des Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la Paix))

Pour les pois de grande culture seulement.

L'**HERBICIDE NINJA** est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement de postlevée hâtive sur les pois de grande culture. Lorsque l'**HERBICIDE NINJA** est appliqué en postlevée hâtive, l'absorption peut se produire par l'intermédiaire des racines et du feuillage. Les mauvaises herbes sensibles arrêtent leur croissance et meurent éventuellement.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd au 1-844-269-3276 ou www.agracity.com pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques. NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Zones Tampons de pulvérisation

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (en mètres) requises pour la protection de :	
		Habitat d'eau douce	Habitat terrestres
Pulvérisateur agricole	Les pois de grande culture	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation, en utilisant le calculateur de zones tampons de pulvérisation dans la section Pesticide du site Canada.ca.

Intervalle avant la récolte : Après 60 jours, les pois de grande culture.

Intervalle de résistance au lessivage par la pluie : L'**HERBICIDE NINJA** est résistant au lessivage par la pluie 3 heures après l'application.

Les pois de grande culture traités avec l'**HERBICIDE NINJA** peuvent être utilisés pour nourrir le bétail 30 jours après l'application.

APPLIQUER l'**HERBICIDE NINJA** dans un volume d'eau de 50 à 100 L/ha en utilisant seulement un équipement terrestre.

Ne pas appliquer plus d'une fois par année.

Appliquer l'**HERBICIDE NINJA** comme traitement unique en postlevée à une dose de 30 g é.a./ha (43 g de produit/ha). L'application sur les pois de grande culture devrait être effectuée entre le stade 1 à 6 feuilles déployées et après que les mauvaises herbes ont émergé. Appliquer lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges se situent du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles et lorsque les graminées se situent entre le stade 1 à 4 feuilles déployées ou au début du tallage. Un jaunissement passager de la culture peut apparaître initialement suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET LES GRAMINÉES

L' HERBICIDE NINJA à une dose de 29 g/ha (20 g é.a./ha) supprimera seulement:	
Amarante à racine rouge Moutarde cultivée spontanée Moutarde des champs	
L' HERBICIDE NINJA à une dose de 43 g/ha (30 g é.a./ha) supprimera:	
Stellaire moyenne Gaillet gratteron Sagesse-des-chirurgiens Renouée scabre Ortie royale* Kochia à balais** Chénopode blanc*** Amarante à racine rouge	Pied de coq Sétaire verte Ivraie de perse Orge spontanée Avoine cultivée spontanée Blé spontané Folle avoine
Bourse-à-pasteur Tabouret des champs Érodium cicutaire Canola spontané (canola Clearfield ^{MD} non tolérant) Moutarde cultivée spontanée Renouée liseron* Moutarde des champs	

* = répression dans les pois de grande culture

** = non supprimé dans les pois de grande culture

*** = répression dans les pois de grande culture

Pour 1 000 L de bouillie de pulvérisation

UTILISER :	SURFACTANT (L)	+ ENGRAIS (L)
ASSASSIN ^{MD} ADJUVANT, ASSASSIN II ADJUVANT ou MERGE ^{MD}	5,0	Aucun engrais nécessaire

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Utiliser 50 à 100 L/ha d'eau. Utiliser un filtre de 50 mailles (ou plus grossier). Remplir le réservoir du pulvérisateur avec les $\frac{3}{4}$ de la quantité requise d'eau propre et débiter l'agitation et la maintenir en marche jusqu'à ce que toutes les étapes du mélange et de la pulvérisation soient terminées. Ajouter le nombre de sachets solubles nécessaire de l'**HERBICIDE NINJA** directement dans le réservoir du

pulvérisateur par l'ouverture de celui-ci. Agiter pendant au moins dix minutes afin de dissoudre l'herbicide. Après que l'herbicide est dissout, continuer l'agitation et ajouter la quantité nécessaire d'ASSASSIN ADJUVANT, ASSASSIN II ADJUVANT ou l'adjuvant MERGE. S'il y a formation de beaucoup de mousse, un agent anti-moussant à base de silicone (par exemple HALT^{MD}) peut être ajouté. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au volume désiré. Si l'agitation est arrêtée pour plus de 5 minutes, remettre la bouillie en suspension par une agitation complète avant de recommencer à pulvériser. Entre chacun des remplissages de l'**HERBICIDE NINJA**, vérifier les grillages du circuit interne et des buses, les rincer et les nettoyer si nécessaire. Une fois que la pulvérisation de l'**HERBICIDE NINJA** est terminée, rincer à fond le réservoir, la rampe, les boyaux, et les grillages du circuit interne et des buses avec de l'eau propre afin d'éviter la possibilité de dommages à d'autres cultures.

ROTATION DES CULTURES

Il y a une possibilité qu'il y ait un effet résiduel dans le sol provenant de l'**HERBICIDE NINJA**, l'année suivant l'application.

Des études ont démontré que les cultures ci-dessous peuvent être cultivées de façon sécuritaire l'année après l'application de l'**HERBICIDE NINJA**:

Pois de grande culture

Canola¹ Clearfield (les variétés de canola avec le gène Clearfield)

Lentilles¹ Clearfield (les variétés de lentilles avec le gène Clearfield) Lentilles

Blé de printemps

Blé durum

Avoine cultivée

Graines de l'alpiste des Canaries

Orge de printemps

Pois chiches

AVERTISSEMENT : Certaines conditions environnementales peuvent retarder la dégradation des résidus d'herbicide dans le sol. Ces conditions comprennent mais ne se limitent pas à la sécheresse, à un pH du sol situé aux extrêmes et un temps excessivement froid. Lorsque ces conditions surviennent, le niveau de phytotoxicité des résidus d'herbicide présents au champ la saison suivant l'application peut causer une hausse des possibilités de dommage à la culture qui suit. Ce potentiel de risque plus élevé des résidus survenant sous ces conditions environnementales n'est pas unique à un herbicide ou à un groupe d'herbicides en particulier, mais constitue une propriété de ces herbicides qui persistent dans le sol et sont dépendants de l'activité microbienne dans le sol et des autres processus de dégradation non reliés aux microorganismes (par exemple l'hydrolyse).

Actuellement il n'y a pas suffisamment de données concernant d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce que celles énumérées ci-dessus.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'**HERBICIDE NINJA** est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**HERBICIDE NINJA** et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- S'il y a lieu, utiliser l'**HERBICIDE NINJA** ou les herbicides du même groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd. au 1-844-269-3276.

ASSASSIN^{MD} et NINJA^{MD} sont des marques déposées d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs titulaires respectifs.

SACHETS HYDROSOLUBLES

HERBICIDE NINJA

CONTENU NET : 86,5 g

PRINCIPE ACTIF : Imazamox 35%
Imazethapyr 35%

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENEUR

GROUPE

2

HERBICIDE

HERBICIDE NINJA^{MD}

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET
L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA
PAIX)

Herbicide granulaire dispersible en sachets hydrosolubles

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Imazamox 35 %
Imazethapyr 35 %

NO. D'HOMOLOGATION : 32995 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE DE SACHETS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX**

CONTENU NET : 692 g (8 sachets hydrosolubles de 86,5 g)

**Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident Déversement,
fuite, incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887**

NewAgco Inc.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, SK S7K 0H1
Canada
1-844-269-3276

Distributed by:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, SK S7K 0H1
Canada
1-844-269-3276

ASSASSIN^{MD} et NINJA^{MD} sont des marques déposées d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Irritant pour la peau.

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

Peut causer un dommage aux yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes protectrices ou un écran facial lors du mélange et du remplissage. Des gants ne sont pas exigés pendant l'application quand l'applicateur est dans une cabine fermée.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Entreposer au-dessus de 5° C. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans un endroit frais et sec, loin des enfants, des animaux, ou des engrais. Conservez les sacs hydrosolubles inutilisés dans leur contenant d'origine refermé. Gardez les emballages au sec en tout temps. Gardez les colis à l'abri de la pluie. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

1. Lorsque des sachets solubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.
2. Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.